



Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

Mandat du groupe de travail "Architecture du SINP"

Historique du document

Version	Auteur	Date	Commentaires
1.0	Y. Lebeau	07/12/2015	Version initiale
1.1	Y. Lebeau	09/12/2015	Intégration remarques S. Robert, J. Panijel, R. Jomier, L. Poncet du MNHN
1.2	Y. Lebeau	04/01/2016	Relecture/validation MEDDE + ajout remarque /MNHN
1.3	T. Milon	22/11/2016	Mise à jour
1.4	L. Poncet	07/12/2016	Relecture/validation MNHN
1.5	T. Milon	10/02/2017	Mise à jour mineure
1.6	T. Milon	24/03/2017	Version présentée au GT
1.7	Cercle 1 GT	20/04/2017	Révision suite à la première réunion du GT Architecture
1.8	UMS 2006 PatriNat	25/04/2017	Relecture
2.0	Cercle 1 GT	19/07/17	Validation du document

Ce mandat définit les missions du présent groupe de travail (GT) et les dispositions prévues pour en assurer le bon fonctionnement.

Table des matières

1.	Le SINP	2
1.1.	Contexte.....	2
2.	Enjeux et objectifs	2
2.	Démarche proposée.....	3
1.1.	Méthodologie	4
2.	Livrables	4
3.	Organisation, composition et pilotage.....	5
4.	Calendrier prévisionnel.....	7
5.	Validation des travaux du groupe	7



1. Le SINP

1. Contexte

Le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) est défini dans la circulaire du 15 mai 2013. Le SINP est une organisation collaborative favorisant une synergie entre les acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données sur la nature et les paysages.

Les acteurs

Ce système d'information implique des services de l'État, notamment les DREAL, DEAL et DRIEE et des établissements publics, des organismes de recherche, des collectivités et des producteurs de données publiques ou privées. Il concerne également les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, réalisant des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre de l'élaboration des plans, schémas, programmes et autres documents de planification¹. Il concerne l'ensemble du territoire français (métropole et territoires d'outre-mer).

Les grands principes

Pour un système d'information, l'architecture définit sa structure générale et l'organisation des différents éléments qui le composent. Suite aux travaux du premier GT architecture, plusieurs principes d'architecture ont été établis.

Le SINP est :

- un système distribué (multiplicité des plateformes d'échange de données avec un niveau régional fort) ;
- non intrusif dans les choix techniques et de gouvernance pour les plateformes régionales et thématiques ;
- basé sur l'utilisation de référentiels communs (référentiels taxonomiques, géographiques, standards d'échange de données et de métadonnées...) ;
- basé sur l'application de méthodologies et de principes communs (adhésion à un protocole, règles de diffusion, principe de validation...).

Le GT Architecture

Entre 2011 et 2013, un groupe de travail a eu pour objectif, par l'intermédiaire de 2 groupes fonctionnels distincts, de définir et mettre en place une architecture pour le SINP. L'IFREMER assisté par Capgemini a réalisé la définition théorique (état de l'art, méthodologie, proposition), l'IRSTEA (*ndlr* : Cemagref à l'époque) et l'UMR LADYS ont réalisé des entretiens régionaux et au niveau des fédérations afin d'analyser l'existant et de synthétiser les besoins des acteurs du monde naturaliste. Des rapports sur l'architecture du SINP ont été livrés en 2013 et validés par la coordination scientifique et technique (CST) « SINP/ONB ».

Au regard des évolutions organisationnelles et des avancées dans la mise en œuvre du SINP, le MTES a souhaité relancer le groupe de travail afin de prendre en compte ces évolutions et de préciser certains éléments opérationnels. Il en a confié le pilotage au MNHN.

2. Enjeux et objectifs

¹ La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (art. L 411-1 A I) prévoit que « Les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, doivent contribuer à cet inventaire par la saisie ou, à défaut, par le versement des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre de l'élaboration des plans, schémas, programmes et autres documents de planification mentionnés à l'article L. 122-4 et des projets d'aménagement soumis à l'approbation de l'autorité administrative ».



Pour le SINP, la réouverture de ce GT doit répondre aux enjeux de mise en œuvre opérationnelle d'un système d'information fonctionnel basé sur des éléments cohérents et évolutifs. Les objectifs du GT sont :

- de clarifier l'organisation cible du SI par la création d'un schéma global d'architecture ;
- de définir les nouvelles règles d'architecture nécessaires à son implémentation par la rédaction de notes techniques ;
- de suivre la mise en œuvre de l'implémentation des notes techniques et de l'architecture cible, en veillant au respect des préconisations ;
- d'assurer une veille visant à évaluer les nécessités d'évolution de l'architecture ou de production de nouvelles notes techniques (retours utilisateurs, protocole du SINP, évolutions réglementaires, organisationnelles et de gouvernance, retour des différents GT du SINP, etc.).

2. Démarche proposée

Les travaux du présent GT se baseront notamment sur :

- les productions du précédent GT « définition de l'architecture SINP »;
- l'ensemble des livrables fournis par les différents groupes de travail SINP ;
- le protocole du SINP.

Ces travaux porteront notamment sur :

- les règles et spécifications générales de l'architecture ;
- les rôles des acteurs dans le système d'information du SINP et l'expression de leurs principaux besoins fonctionnels ;
- la classification des typologies des données existantes ;
- les processus d'échanges et flux d'informations entre les composants techniques (plateformes, annuaire, catalogues, etc..) ;
- les règles de mises à jour relatives aux corrections de données, aux référentiels et aux standards d'échanges;
- la gestion et le suivi de la traçabilité des données dans le SINP ;
- la formalisation et la priorisation des processus attendus au niveau des plateformes qui comprend notamment;
 - la précision de l'architecture concernant la saisie des métadonnées et leur circulation;
 - les méthodes d'implémentation de l'identifiant permanent, de la sensibilité, de la validation (conformité, cohérence et validation scientifique) et les procédures d'échange de ces informations avec les producteurs de données;
 - les méthodes de floutage géographique à appliquer sur les données;
 - les principes de géoréférencements ;
- les critères et la méthode d'habilitation des plateformes R/T ;

Cette action traitera prioritairement des données concernant :

- les occurrences d'espèces ;
- les relevés phytosociologiques ;



- les occurrences d'habitats et de végétations ;

D'autres thématiques SINP pourront être traitées dans un deuxième temps.

1. Méthodologie

Les éléments de méthodologie suivants seront appliqués dans ce GT :

- Pilotage par priorisation des sujets à traiter en fonction des enjeux, échéances, impacts du projet SINP ;
- Démarche incrémentale et itérative ;
- Production de livrables.

Une première phase sera consacrée à :

- une définition précise du périmètre de travail du GT et la production d'une liste des besoins en matière d'architecture et à la priorisation des études et des livrables en fonction, notamment, des besoins des autres GT et des partenaires. Ce travail sera réalisé à partir des résultats de l'enquête sur l'état des lieux du projet SINP dans les différentes régions et les principales attentes des acteurs ;
- la cartographie de l'architecture actuelle du SINP (cartographie des acteurs et des bases) et une analyse croisée au vu des documents d'architecture théoriques produits en 2013.

La deuxième phase sera consacrée à l'étude des problématiques d'architecture et à la mise en place de recommandations par le GT pour répondre à ces problématiques, selon le processus suivant :

- Identification des besoins ;
- Détermination de la priorisation des besoins ;
- Réalisation d'un schéma cible ;
- Traitement des besoins suivant l'ordre préalablement défini, modifiable suivant les demandes du GT.

Les propositions du présent GT en matière de structuration et d'évolution devront prendre en compte les impacts engendrés pour les différents systèmes.

Il est toutefois précisé que le GT « Architecture SINP » ne doit pas retarder les développements déjà engagés par les acteurs du SINP ou prévus dans le cadre de projets SINP. Ceux-ci seront amenés à prendre des options fonctionnelles ou techniques qui pourraient ne pas être totalement conformes aux solutions préconisées. Il conviendra alors de raisonner en architecture « cible » de façon à faire converger à terme les différents projets vers les solutions ou préconisations arrêtées par le GT architecture.

2. Livrables

Les livrables du GT prendront la forme de rapports de synthèse ou de documents/notes méthodologiques :

- un premier rapport de synthèse s'attachera à expliciter l'architecture globale du SINP, à proposer une cartographie des SI et de leurs fonctionnalités et à prioriser les travaux du GT se basant notamment sur les résultats de l'enquête ;
- des notes méthodologiques seront élaborées pour apporter des réponses concrètes (action continue pour toute la durée du projet) à des problématiques identifiées ;
- des relevés des spécifications fonctionnelles décrivant :

- les processus métier ;
 - les tâches prises en charge par les composants informatiques du SI ;
 - les interactions entre les plateformes, les utilisateurs et autres produits ;
 - et les règles des interactions ;
- des relevés des principes d'architecture informatique du SINP.

Ces documents méthodologiques comprendront la précision des éléments de terminologie (lien avec le glossaire) et l'évaluation de l'impact sur les différents GT.

3. Organisation, composition et pilotage

Le groupe sera piloté et animé par le Muséum national d'Histoire naturelle. Conformément au modèle de gouvernance du SINP, il sera composé de trois cercles.

1^{er} cercle

Le premier cercle est composé des membres dits « actifs » qui participent aux réunions, travaux et à la rédaction des documents intermédiaires ou finaux. C'est à ce niveau que se fait le lien avec les autres groupes de travail du SINP. Ce groupe pourra être divisé en sous-groupes thématiques le cas échéant.

Il est composé :

- du chef de projet SINP au MEDDE/DGALN/DEB/PEM4 ;
- de l'animateur du groupe de travail (MNHN) ;
- de trois correspondants SINP régionaux (avec ou sans une plateforme fonctionnelle, intéressé ou non par l'utilisation de GINCO, dans un contexte ou non de fusion régionale, en métropole ou outre-mer) ;
- de trois représentants techniques de plateforme régionale ;
- d'un pilote et/ou représentant technique de la plateforme nationale du SINP (INPN) ;
- d'un pilote et/ou représentant technique du projet GINCO ;
- d'un représentant pour chaque SI national (SIE / SIMM) ;
- d'un gestionnaire d'espace multi-régional ;
- de tous les responsables de groupe de travail SINP.

En fonction des thèmes abordés, une partie des contributeurs du cercle 2 peuvent être invités à participer spécifiquement à certaines réunions du groupe de travail.

2^{ème} cercle

Le cercle 2 est composé des membres contributeurs. Il émet des avis, des souhaits et en informe le cercle 1. Il peut être consulté pour la relecture de documents spécifiques. Il est composé :

- de tous les représentants politiques des plateformes régionales ;
- de tous les représentants techniques des plateformes régionales (pôles, animateurs...) ;
- d'un représentant par plateforme thématique ;
- d'un représentant technique de plateforme internationale (GBIF) ;
- d'un représentant de la FRB (ECOSCOPE) ;
- d'un représentant de 65Mo ;



- d'un représentant de E-Recolnat ;
- d'un représentant du BRGM ;
- d'un représentant de l'IGN ;
- d'un représentant de l'IFREMER ;
- d'un représentant de l'ONF ;
- d'un représentant de l'ONCFS ;
- d'un représentant de la FCEN ;
- d'un représentant de SHF ;
- d'un représentant de SFPEM ;
- d'un représentant de RNF.

3^{ème} cercle

Un troisième cercle de membres informés, qui sont explicitement destinataires de l'état d'avancement des travaux du groupe, sans réaction attendue de leur part.

Synergies avec d'autres actions et groupes de travail du SINP

La mise en place du groupe de travail induit le tissage de liens étroits avec les autres travaux menés dans le cadre du SINP, notamment les :

- GT standard de métadonnées;
- GT standard de données ;
- GT données sensibles ;
- GT validation ;

ainsi qu'avec les équipes en charge des projets informatiques réalisés dans le cadre du SINP (outil GINCO, annuaire national, plateforme nationale et projets régionaux).

Communication entre acteurs du SINP vis-à-vis du GT Architecture

L'organisation de ce groupe de travail doit se faire dans le respect des dynamiques existantes au niveau régional et au niveau national. Les principes suivants seront donc appliqués pour favoriser une circulation efficace de l'information :

Une communication directe entre le correspondant SINP régional et les producteurs de données, fournisseurs de données, acteurs du SINP ayant un périmètre d'action régional ou infra-régional doit être privilégiée. Le correspondant SINP régional centralise les remarques et les questions des acteurs régionaux et infra-régionaux. Ces informations sont partagées avec l'animateur du GT. Dans le cas où le correspondant régional n'a pas la capacité de répondre à ce besoin de centralisation, avec son accord, l'animateur de GT peut assurer ce rôle.

Une communication directe entre le correspondant SINP de la plateforme thématique, l'animateur du GT et les producteurs de données, fournisseurs de données, acteurs du SINP ayant un périmètre d'action supra-régional doit être privilégiée. L'animateur de GT centralise les remarques et les questions des acteurs supra-régionaux. Ces informations sont partagées avec les correspondants SINP régionaux.

Dans le cas où l'animateur du GT souhaite réaliser un travail particulier en lien avec le GT, avec un acteur régional, il demande l'accord du correspondant SINP de la région concernée et l'en informe des grandes actions réalisées.



4. Calendrier prévisionnel

Le GT fonctionnera comme un groupe permanent du SINP.

Ce groupe se réunira en formation plénière au minimum 3 fois par an.

5. Validation des travaux du groupe

Le mandat du groupe de travail sera transmis au MEDDE/DGALN/DEB/PEM4 pour validation.

Le groupe rendra compte de ses travaux au MEDDE/DGALN/DEB/PEM4 pour validation et éventuellement pour avis intermédiaire.